

## DECISION DU MAIRE

N° 711

DATE  
6 octobre 2022

**Autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public relative à la fourniture, l'installation et l'exploitation d'un manège de type Carrousel**

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 5<sup>ème</sup> alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L. 2122-1-1, L. 2125-1 et L. 2125-3,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu la décision du Maire n° 54 du 21 janvier 2016, fixant les tarifs pour les occupations du domaine public,

Vu le budget communal,

Considérant que le régime juridique soumet l'occupation du domaine public des personnes publiques à une mise en concurrence des candidats potentiels à cette occupation, dès lors qu'elle permet à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique,

Considérant que la place de la République en centre-ville, devant la mairie est un espace fréquenté par tous et notamment par un public familial,

Considérant que la ville de Poissy souhaite animer cette place avec un manège de chevaux de bois de type Carrousel,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le profil acheteur du 29 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Considérant qu'il a été reçu une offre,

N° pli	Nom candidat
1	Katia LERAY

Considérant qu'à l'issue de la procédure, le gestionnaire du domaine public a décidé d'attribuer l'occupation d'une partie du domaine public à la société suivante et selon les modalités définies ci-après :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	CANDIDAT RETENU	MONTANT
Fourniture, installation et exploitation d'un manège de type carrousel	Katia LERAY	Redevance de 0,14 €/m <sup>2</sup> / jour pour une surface de 0 à 100 m <sup>2</sup>

**DÉCIDE :**

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20221006-2022\_711DC-AR  
Date de réception préfecture : 11/10/2022

**Article 1<sup>er</sup> :**

De signer la convention d'occupation du domaine public avec Madame Katia LERAY, sise 16, rue du Moulin Blanc, La Motte Bourbon, 86120 POUANÇAY, pour la fourniture, l'installation et l'exploitation d'un manège de type carrousel, sur la place de la République à Poissy.

**Article 2 :**

De fixer les recettes définies comme suit pour la période allant du 01/10/2022 au 31/12/2022 :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	MONTANT
Fourniture, installation et exploitation d'un manège de type Carrousel	Redevance de 1 217,67 € TTC

**Article 3 :**

De préciser que le montant de la redevance pour les années 2023 et suivantes, sera déterminée par une décision municipale exécutoire, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, fixant les tarifs pour les occupations du domaine public.

**Article 4 :**

La convention est conclue pour une période de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 jusqu'au 30 septembre 2029.

**Article 5 :**

De prendre acte des tarifs proposés pour la vente des tickets de manège sont les suivants :

- 1 ticket à 2,5 €,
- 3 tickets à 5 €,
- 8 tickets à 10 €,
- 20 tickets à 20 €.

**Article 6 :**

D'imputer les recettes de fonctionnement afférentes à cette occupation sur les crédits inscrits au budget Ville, nature 7336 et fonction 94.

**Article 7 :**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.



**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

Accusé de réception en préfecture  
078-217804988-20221006-2022\_711DC-AR  
Date de réception préfecture : 11/10/2022